ACADÉMIE DE GUYANE
Liberté
Égalité
Fraternité

GRILLE D'AUTOÉVALUATION DE L'EMPLOI DU TEMPS

CYCLE 1 — PS · MS · GS

Circonscription de Cayenne 3 — Année scolaire 2026-2027

Mode d'emploi. L'enseignant(e) renseigne la présente grille à partir de son emploi du temps, coche « Oui » ou « Non » pour chaque item et justifie tout écart dans la colonne « Observations ». La grille, datée et signée, est jointe à l'emploi du temps transmis à la directrice (vérification du pilote pédagogique et signature), puis à la circonscription. Pour chaque discipline, il convient de se référer au programme applicable au niveau enseigné en 2026-2027 (application échelonnée des programmes).

Cycle	Niveau(x)	Enseignant(e)	École
1	☐ TPS ☐ PS ☐ MS ☐ GS		
Effectif :		Classe multi niveaux : ☐ oui ☐ non	Date :

A. MENTIONS OBLIGATOIRES			
Items	**Oui**	**Non**	**Observations / justification des écarts**
Le nom de l'école est mentionné	☐	☐	
Le nom de l'enseignant(e) est mentionné	☐	☐	
Le ou les niveaux de classe sont mentionnés	☐	☐	
L'année scolaire (2026-2027) et les horaires d'entrée et de sortie sont indiqués	☐	☐	
Un récapitulatif des volumes horaires hebdomadaires appliqués figure sur l'emploi du temps	☐	☐	
Les intitulés des domaines d'apprentissage sont conformes au programme de l'école maternelle en vigueur (six domaines — BO n° 19 du 7 mai 2026)	☐	☐	
Les trois signatures figurent au bas du document (enseignant(e), directeur/directrice, IEN)	☐	☐	
B. DOMAINES D'APPRENTISSAGE (programme de l'école maternelle, rentrée 2026)			
Items	**Oui**	**Non**	**Observations / justification des écarts**
Les six domaines d'apprentissage figurent dans l'emploi du temps			
▪ Le développement et la structuration du langage oral et écrit (articulation, synthase, vocabulaire, entrée dans l'écrit....)	☐	☐	
▪ Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités physiques	☐	☐	
▪ Agir, s'exprimer, comprendre à travers les activités artistiques	☐	☐	
▪ Acquisition des premiers outils mathématiques	☐	☐	
▪ Se repérer dans le temps et l'espace	☐	☐	
▪ Découvrir le monde du vivant, des objets et de la matière	☐	☐	
Place et régularité des apprentissages			

▪ Le langage oral est travaillé quotidiennement, dans des séances dédiées et dans toutes les situations de la journée • Langage oral : Enrichir son vocabulaire • Langage oral : Développer sa syntaxe • Langage oral : Articuler distinctement • Langage oral : Produire des discours • Langage oral : Décrire et expliquer • Langage oral : Comprendre et raconter	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
▪ Des temps réguliers sont consacrés à la préparation à l'apprentissage de l'écrit (phonologie, principe alphabétique, geste graphique), adaptés à la section	☐	☐	
▪ Une séance d'activité physique a lieu chaque jour, d'une durée effective de 30 à 45 minutes	☐	☐	
▪ Les premiers outils mathématiques font l'objet d'une pratique quotidienne (quantités, nombres, comptage, jeux mathématiques) • Exprimer une quantité par un nombre : Dénombrement, constitution de collections • Acquérir la suite orale des mots-nombres : Comptine numérique • Lire les nombres écrits en chiffres : Reconnaissance des chiffres • Écrire les nombres en chiffres : Écriture chiffrée • Exprimer un rang ou une position par un nombre : File numérique, position • Utiliser les nombres pour résoudre des problèmes : Problème d'ajout, retrait, partage	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
▪ Les activités artistiques bénéficient de séances régulières chaque semaine (repère de circonscription : 1 h 30 à 2 h)	☐	☐	
▪ « Se repérer dans le temps et l'espace » et « Découvrir le monde du vivant, des objets et de la matière » font l'objet de séances régulières chaque semaine	☐	☐	
▪ Des activités rituelles structurantes sont identifiées (repères temporels et sociaux, apprendre et vivre ensemble)	☐	☐	
▪ Au moins trois séances annuelles d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) sont programmées	☐	☐	

C. ORGANISATION DE LA JOURNÉE ET TEMPS SOCIAUX			
Items	**Oui**	**Non**	**Observations / justification des écarts**
L'accueil est identifié comme un temps éducatif à part entière (durée indiquée)	☐	☐	
Les récréations sont indiquées (15 à 30 min par demi-journée) et incluses dans les 24 h hebdomadaires	☐	☐	
Les temps de repos et de sieste sont organisés en petite section (et selon les besoins en moyenne section), avec un lever échelonné	☐	☐	
La durée des temps sociaux (accueil, hygiène, habillage, préparation de la sortie, relaxation) est précisée et maîtrisée — repère de circonscription : 1 h 30 maximum en PS, 1 h maximum en MS et GS	☐	☐	
La collation matinale n'est pas systématique, conformément aux recommandations nationales	☐	☐	
Alternance de temps collectifs, de temps en ateliers et de temps individuels	☐	☐	
Alternance de temps de forte concentration et de temps plus souples, adaptée à l'âge des élèves	☐	☐	
Le rôle de l'ATSEM est précisé sur les différents temps de la journée	☐	☐	
D. ORGANISATION ET RÉGULATION			

Items	Oui	Non	Observations / justification des écarts
La durée hebdomadaire totale est de 24 h (récréations comprises)	☐	☐	
Les domaines d'apprentissage sont répartis de manière équilibrée sur la semaine	☐	☐	
En classe multiniveaux, les apprentissages de chaque section sont identifiables	☐	☐	
Les activités pédagogiques complémentaires (APC) sont mentionnées en dehors des 24 h (36 h annuelles, jours et horaires précisés)	☐	☐	
Les décloisonnements, échanges de service ou interventions extérieures sont indiqués	☐	☐	

E. SPÉCIFICITÉS DE L'ACADÉMIE DE GUYANE

Items	Oui	Non	Observations / justification des écarts
Le cas échéant, les créneaux de l'intervenant(e) en langue maternelle (ILM) sont identifiés (langue, jours, durée) — repère académique : exposition quotidienne de 2 × 30 min	☐	☐	
Les séances ILM sont imputées à l'intérieur des 24 h (art. 5 de l'arrêté du 9 novembre 2015) et le domaine sur lequel elles s'imputent est précisé	☐	☐	
Le cas échéant, l'enseignement du créole guyanais (langue vivante régionale) est inscrit dans l'horaire de langues vivantes	☐	☐	
Le cas échéant, l'horaire renforcé en langue amérindienne est indiqué et articulé avec les autres enseignements	☐	☐	
Les langues premières des élèves sont prises en compte dans les temps de langage (appui sur le plurilinguisme)	☐	☐	
L'organisation de la semaine (nombre de demi-journées) est conforme à l'arrêté d'organisation du temps scolaire applicable à l'école	☐	☐	

F. SYNTHÈSE DE L'AUTOÉVALUATION

☐ L'emploi du temps est conforme aux textes en vigueur

☐ L'emploi du temps nécessite des ajustements (préciser ci-dessous)

EDT à corriger et à renvoyer à la circonscription *(partie réservée à la circonscription) : ☐ oui ☐ non*

Ajustements envisagés / remarques :

L'enseignant(e)	Le directeur / La directrice	Visa de l'IEN de la circonscription
Date : Signature :	Date : Signature :	Date : Signature :

Références réglementaires

– Programme de l'école maternelle — arrêté du 16 avril 2026, BO n° 19 du 7 mai 2026 (six domaines, application rentrée 2026 ; intègre les programmes de langage et de mathématiques du BO n° 41 du 31 octobre 2024).
– Il n'existe pas de volume horaire réglementaire par domaine à l'école maternelle ; les repères de circonscription sont indiqués comme tels.
– Code de l'éducation, art. D. 521-10 et suivants (organisation de la semaine scolaire : 24 h, 36 semaines).
– Arrêté du 9 novembre 2015 modifié fixant les horaires d'enseignement des écoles maternelles et élémentaires (art. 3 : ajustement dans le respect du volume annuel ; art. 4 : imputation des récréations ; art. 5 : langue régionale).
– Programme d'enseignement moral et civique — BO n° 24 du 13 juin 2024. Programme d'éducation à la vie affective et relationnelle — BO n° 6 du 6 février 2025.
– Note de service relative à la généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne — BO n° 30 du 28 juillet 2022.

– Lettre de cadrage académique relative au dispositif des intervenants en langue maternelle (ILM), Académie de Guyane.